

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 23 janvier 2015

Membres en exercice :	Date de la convocation: 15/01/2015
34	<i>L'an deux mille quinze et le vingt trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 21	
Votants: 21	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Lionel GAYSSOT, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE
Pour: 21	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés: Michaël ANDERS, Jean-Noël BADENAS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Antoine MARTINEZ, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Yves ROBIN, Robert TROPEANO, Bernard VIDAL
	Absents:

Objet: Appel à projets Leader 2014-2020 et appel à projets Approches Territ

En 2014, la Région Languedoc-Roussillon s'est engagée résolument dans sa responsabilité nouvelle d'autorité de gestion des fonds structurels européens. La Région va ainsi gérer en direct sur la période 2014-2020 le FEDER, le FSE et le FEADER.

Ce programme prévoit une action forte en faveur de la ruralité et du développement rural notamment dans le cadre de l'approche LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale) et de l'approche ATI (approches territoriales intégrées).

Pour ce faire, deux appels à projets lancés par la Région vont permettre aux territoires organisés de se positionner en candidatant. Le Pays répond aux critères de sélection et proposera de s'inscrire dans cette dynamique.

1- Leader

Le premier appel à projets LEADER a été lancé avec une réponse attendue au **28 février 2015**. Le Pays sera le porteur de la candidature. Elle se traduira par la mise en place d'un « Groupe d'Action Locale Pays Haut Languedoc et Vignobles » avec un collège d'élus et un collège privés.

Devant s'appuyer sur la stratégie régionale, le choix de la stratégie du GAL pourra s'articuler autour de quatre entrées thématiques :

- la relocalisation de l'économie dans les territoires ruraux,
- l'attractivité et la vitalité des territoires,
- une autre gouvernance alimentaire,
- une croissance verte.

Dans cette phase de co-construction, tous les partenaires (Communautés de communes, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Conseil de développement, comités de pilotage, commissions,...) ont été mobilisés pour prendre le temps de l'échange et bien mesurer l'adéquation entre la candidature et les besoins territoriaux au vu du tableau AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces). Ce travail de terrain s'est tenu durant l'année 2014 avec un temps de partage plus soutenu entre le mois de septembre et décembre 2014.

Le travail des acteurs a permis de positionner le territoire sur l'entrée thématique « l'attractivité et la vitalité des territoires » avec une déclinaison stratégique autour d'une politique de sites ; qu'il s'agisse de sites patrimoniaux, sites touristiques ou de sites en agriculture.

RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 29/01/2015 034-253403554-20150123-2015_23_01_07-DE

Le point d'orgue de nos temps partagés s'est tenu le mardi 9 décembre lors des Assises du Tourisme organisés par le Pays sur le thème « Le tourisme rural, un levier économique à saisir » qui ont eu lieu à Capestang et où plus de 200 personnes étaient présentes pour valider ce cadre premier de travail.

L'approche affinée grâce au diagnostic territorial va donner lieu à un nouveau temps pour partager l'avant-projet stratégique. Cette réunion est prévue le vendredi 30 janvier à partir de 14 h à Lamalou-les-Bains.

Le prochain comité syndical présentera la candidature finale à l'appel à projets Leader après validation de l'ensemble des partenaires.

2- Approches Territoriales Intégrées (ATI)

Les Approches Territoriales Intégrées (ATI), prévues dans le cadre régional FEDER-FSE, constituent l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale de ce programme.

Ce choix de mettre en œuvre une approche territoriale vise à garantir l'accès aux financements européens pour des territoires structurés sur un périmètre défini, qui montrent leur capacité de construire une approche transversale multithématiques rassemblant les acteurs locaux et disposant d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre l'Approche Territoriale Intégrée.

La Région souhaite s'appuyer sur les propositions des territoires pour identifier les projets territoriaux adaptés aux objectifs retenus dans les programmes opérationnels des Fonds Européens Structurels d'Investissement (FESI).

Par approche territoriale intégrée, la Région entend un projet de territoire durable qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de territoire s'appuyant sur un diagnostic territorial permettant d'établir des priorités d'intervention organisées sur plusieurs thématiques complémentaires, multipartenariales, déclinées en plan d'actions pluriannuel, qui pourront solliciter différents fonds apportant des réponses complémentaires aux objectifs du territoire.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles propose de positionner le territoire et de répondre à l'appel à projets dont la pré-candidature doit être fournie avant le **30 mars 2015 avec une sélection au 31 mai 2015 avec un dossier de candidature à déposer pour le 31 juillet 2015.**

Pour être en adéquation parfaite, en mesurant les convergences et les complémentarités de la candidature Leader, le Pays se rapprochera des partenaires dès ce mois-ci, dans un premier temps sous forme de questionnaire et ensuite par des temps de préparation et d'échanges.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- sur la candidature Leader, valider la thématique, « l'attractivité et la vitalité des territoires » avec une déclinaison autour des sites (sites patrimoniaux, sites touristiques, sites en agriculture),
- sur la candidature ATI, l'autoriser à répondre à l'appel à projets ATI dans les délais impartis,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical sur la candidature Leader, valide la thématique, « l'attractivité et la vitalité des territoires » avec une déclinaison autour des sites (sites patrimoniaux, sites touristiques, sites en agriculture), sur la candidature ATI, autorise le Président à répondre à l'appel à projets ATI dans les délais impartis, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 janvier 2015.

Le Président,
Francis BOUTES

